



CONSEIL D'ETABLISSEMENT du 28 mars 2022

Procès-verbal (PV)

Attention :

- Les procès-verbaux du conseil d'établissement sont consultables en ligne :
<http://lftamatave.mg/spip.php?rubrique308>
- Les procès-verbaux du conseil d'école sont consultables en ligne :
<http://www.lftamatave.mg/spip.php?rubrique304>

Nombre total de membres présents = 12 dont 12 votants

- Quorum = 8
- Ouverture de la séance à 17h35

Liste de présence :

Membres de droit :

- Monsieur PEREZ PATRICK, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (COCAC) : Excusé
- Monsieur KOMLAN LAURENT PIERRE, Proviseur : Présent
- Monsieur Patrick BOGEAT, Directeur de la section primaire (1er degré) : Présent
- Monsieur RATIARISON Hervé, Directeur Administratif et Financier : Présent
- Monsieur RASOANAIVO Tovo, Conseiller Principal d'Education (CPE) : Présent

Représentants élus des enseignants :

Titulaires :

- Madame RALALANIRINA Njara: Présente
- Madame RATSIROFONIRINA Noro : Présente
- Monsieur DELCOURT Régis : Présent
- Madame NJARASOA Sophie : Présente

Suppléants :

- Madame WRIGHT Kathryn : Absente
- Monsieur FABRE-BUISSON Eric : Absent
- Madame ANDRIAMANTSINETIBENJA Felaniaina : Absente
- Madame AMAD RAZANADRAKOTO Estelle : Absente



Représentants élus des personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service (ATOS) :

Titulaire :

- Madame RANAIVOARISOA Frédérique : Présente

Suppléante :

- Madame RABOANA Mireille : Absente

Représentants élus des parents d'élèves :

Titulaires :

- Madame RAJAOFERA Hiajamalala : Présente
- Madame RAJABALY Tasnime : Absente
- Monsieur L'HÔTE Philippe : Présent

Suppléants :

- Madame ZIEGLER Caroline : Présente
- Madame TAHERALY Maria : Absente
- Madame FABRE FONTAINE Corrine : Présente

Représentants élus des élèves :

Titulaires :

- Monsieur CHAN TAVE Matthieu : Absent
- Monsieur PESIN Jason : Absent

Suppléants :

- Monsieur MOHAMED DJAFFAR Neha : Absent
- Monsieur BENESSY Cédric : Absent

Invités :

Consule honoraire de France à Tamatave ou son représentant :

- Madame MAURICE Marie-Joëlle : Excusée

Conseillers consulaires :

- Monsieur FRALIN JEAN Hervé : Excusé
- Monsieur CHAOUI Daniel : Excusé
- Madame FIDALY Houssen : Excusé
- Madame DUCAUD Rachelle : Excusée
- Madame FARAJALLAH Geneviève : Excusée

Inspecteur de l'éducation nationale :

- Madame VERSELLE Patricia : Excusée

Président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) :

- Monsieur GEERAERTS Georges : Absent



Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le quorum étant atteint avec 9 membres votants présents, Monsieur KOMLAN, Président du conseil, ouvre la séance à 17h35.

Est désignée secrétaire de séance, Mme ZIEGLER.

Ordre du jour :

1- Approbation du PV du 27 janvier 2022.

2- Calendrier scolaire

3- Règlement intérieur

4- Projet d'établissement 2022-2025

5- Commission < menus > (composition)

6- Questions diverses

*Questions au sujet des recrutements

*Possibilité d'installer une horloge au niveau du portail d'entrée.

*Sondage au sujet des gardes payantes auprès des parents du primaire qui souhaiteraient déposer leurs enfants plus tôt le matin.

Les questions diverses, présentées à l'ouverture du conseil d'établissement sont acceptées par M. KOMLAN.

Vote :

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour modifié est voté à l'unanimité

1- Approbation du PV du conseil d'établissement du 27 janvier 2022 (vote)

Pas de remarques particulières concernant le PV du 27 janvier 2022 envoyé aux différentes instances le vendredi 25 mars pour consultation.

Le PV du conseil d'établissement du 27 janvier 2022 est soumis au vote :

Vote :

Nombre de votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Le PV du 27 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.



2- Calendrier scolaire

17H45 : Arrivée de Monsieur L'HÔTE.

Monsieur le proviseur fait le point sur les propositions des 5 collèges qui se sont réunis le 22 mars 2022. Le proviseur rappelle que l'année dernière, 2 semaines de vacances en décembre et en février avaient été proposées par l'établissement, mais que le choix final des établissements concernés s'est porté sur 3 semaines de congés en décembre et une semaine de congés en février.

Le vote consiste à choisir entre 2 semaines de vacances en décembre et en février, ou 3 semaines de vacances en décembre et 1 en février.

Le collège des élèves a proposé :

- 3 sem. en déc. / 2 sem. en fév. / puis finir une semaine plus tard à la fin de l'année scolaire.
- 1 sem. en non/ 3 sem. en déc.

Ces propositions sont malheureusement utopiques, l'établissement ne peut pas terminer une semaine plus tard et les vacances de novembre, bien qu'intéressantes, ne font pas partie des propositions et ne sont pas modifiables.

Le collège des parents - APE a proposé :

- 2 semaines et 3 jours en déc./ 1 semaine plus 2 jours en fév.

(Vacances le 20 décembre après les cours - reprise le 9 janvier 2023 / vacances le 24 février après les cours - reprise le 9 mars)

Le collège des enseignants fait trois propositions :

- 3 sem. en déc./ 1 sem. en fév. ; 2 sem. en déc. / 2 sem. en fév. en alternance
- 2 sem. en déc. / 2 sem. en fév.
- 3 sem. en déc. / 2 sem. en fév. / 1 sem. en avril (option qui malheureusement ne fait pas non plus partie des propositions)

Le collège du primaire :

- 3 sem. en déc. / 1 sem. en fév.

Le collège de la vie scolaire :

- 3 sem. en déc. / 1 sem. en fév.

La majorité des propositions des différents collèges se portent sur 3 semaines en décembre. La proposition des parents - APE (qui ne fait pas partie des propositions initiales, mais qui permet au CE la possibilité de modifier les dates - 2 jours - en interne) est proposée et soumise au vote.

Vote :

Nombre de votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0



3- Règlement intérieur

Il s'agit d'une réflexion autour des horaires de fonctionnement, aucune décision ne sera votée.

Les différents collèges du 22 mars 2022 ont opté pour un début des cours à 7h00, la grille d'entrée fermerait donc à 6h55, contre 7h05 aujourd'hui.

Le collège des parents - APE propose une nouvelle gestion des retards. Lorsque la grille se ferme, les élèves retardataires peuvent entrer par le portillon en déposant leur carnet de liaison en échange d'un bon de retard : ils peuvent se rendre immédiatement en cours. Ils auront en suite la récréation pour régulariser leur situation et récupérer leur carnet au près de la vie scolaire.

Monsieur RASOANAIVO indique que cela peut être un souci pour les enseignants qui ne pourront pas avoir accès aux carnets des retardataires s'ils en ont besoin. Monsieur KOMLAN précise qu'ils pourront faire comme lorsque l'élève a oublié son carnet.

Madame RANAIVOARISOA distribue le compte rendu du collège des élèves.

Le proviseur précise qu'il est important de garder une grande plage horaire pour le lycée (même si elle n'est pas tout utilisée) afin de pallier les éventuels besoins.

Madame RAJAOFERA propose que le lycée ferme ses portes vers 17h25, et fait remarquer que cette année en 2nde, par exemple, les élèves ont des journées de cours de 9h, ils sont très fatigués. Elle souhaite également que les élèves puissent avoir 1h30 de pause méridienne.

Monsieur KOMLAN explique que la situation délicate dans laquelle nous nous trouvons cette année vient également du fait que les enseignants divisent les classes en deux. Pour remédier aux problèmes d'horaires, il serait bienvenu que les enseignants fassent cours majoritairement en classe entière. Madame ZIEGLER intervient en disant qu'il lui semble difficile, notamment dans les classes de sciences pour les manipulations, de faire cours en classe entière dans les laboratoires. En 2nde, les élèves en demi-groupe réalisent des expériences chacun à tour de rôle, une semaine sur deux. A 28 élèves par classe cela semble encore plus compliqué. Monsieur KOMLAN assure que les classes de laboratoire sont prévues pour 30 élèves (ce qui est plus que les effectifs actuels des classes), et que les difficultés de manipulation viennent du manque de moyens accordés par l'APE pour le parfait fonctionnement des laboratoires.

Le proviseur précise que même les professeurs de français souhaitent faire des groupes, et explique que le fait de dédoubler les classes oblige l'établissement à payer des heures supplémentaires aux enseignants.

4- Projet d'établissement 2022-2025



Monsieur le proviseur reprend les 3 axes du projet d'établissement :

- **développement durable**
- **formation continue**
- **inclusion** (notamment pour les élèves boursiers qui ne maîtrisent pas le français)

A ce sujet, madame RAJAOFERA rappelle que mesdames FARAJALLAH et Marie -Joelle MAURICE avaient fait des propositions dans ce sens. Monsieur KOMLAN répond qu'il a pris attache avec elles, le lycée s'est inscrit au Projet Voltaire (logiciel avec suivi des élèves). Pour 30.000 Ar par an /par élève, l'élève peut se connecter et travailler à son rythme (notamment de l'établissement, car peu ont accès aux matériels adéquats ainsi qu'à une connexion internet à leur domicile). Monsieur BOGEAT explique que 3 élèves sont concernés. Le logiciel, axé sur la maîtrise du français à l'écrit, indique que l'un des élèves est à 1%, l'autre à 4% et la meilleure est à 11% de maîtrise. Monsieur DELCOURT trouve que le logiciel présente un niveau un peu élevé pour ce type d'élève, mais cela permet aux enseignants d'avoir une meilleure vision. A ce niveau de pourcentage, le logiciel ne voit pas l'évolution des élèves, alors qu'en classe, l'élève à 11% a progressé, notamment dans la compréhension orale, avec une amélioration de l'estime de soi. Tout le monde s'en félicite.

Le proviseur informe que 3 professeurs (mathématiques / histoire-Géographie / français) interviennent 10 à 15h en plus en tant que tuteur pour aider les élèves en difficulté.

Il est important également de préciser dans le règlement intérieur les modalités du travail à distance et son organisation, afin de clarifier les procédures au besoin. Le proviseur fait la demande d'une réunion ultérieure pour ce sujet spécifique.

5- Commission < menus > (composition)

Lorsqu'il y a une cantine, il y a des règles à respecter, notamment au niveau de l'hygiène, de l'équilibre des menus, de la conservation des aliments, ... (Le proviseur rappelle que dans un premier temps, avec la construction du préau un local pour la chaîne du froid avait été prévu).

Actuellement, il y a quelques critiques au sujet des menus (beaucoup de riz) ; des parents qui s'arrangent directement avec le restaurateur (menus spéciaux). Les repas arrivent de loin, les enfants sont trop nombreux et tout ceci devient compliqué à gérer. De plus, les élèves ½ pensionnaires « cantines » et ceux qui apportent leur propre repas se mélangent. Aussi, avec l'augmentation du nombre de repas, il est important de clarifier la situation. Il serait opportun de séparer les lieux de restauration (cantine / fait maison) pour éviter les problèmes d'allergies, de conservation,...

Monsieur DELCOURT ajoute que s'il y a une commission « menus », cela permettra aux parents de connaître les menus suffisamment tôt pour choisir et s'organiser.



Il est noté que 2 personnes par collège, le prestataire ainsi qu'un(e) diététicien(ne) participeront à la commission « menu ».

Monsieur KOMLAN rappelle qu'il s'agit d'un service qui peut être suspendu si cela devient trop compliqué.

5- Questions diverses

- Qu'en est-il du recrutement des résidents ?

Parmi les 4 postes à remplacer, 3 ont été pourvus, mais il manque toujours le professeur de philosophie. L'EGD de Tananarive a la charge du dossier et doit revenir vers le lycée.

Monsieur L'HÔTE, a appris que le poste de professeur de SES serait repris par madame RATIARISON. Etant professeure certifiée en éco-gestion, monsieur L'HÔTE demande au proviseur s'il a fait une modification de la carte scolaire. Il précise que SES et Eco-gestion ne sont pas les mêmes matières et ne confèrent pas le même diplôme, et demande comment cela va se passer pour la suite.

Il semblerait que la commission ait accepté un diplôme pour un poste qui ne lui correspond pas. Monsieur L'HÔTE se désole que personne (administration ou syndicat) n'ait vérifié ces informations, et précise qu'il déposera un recours afin de comprendre ce qu'il se passe. Il est très inquiet pour les élèves de classe de terminale.

Monsieur KOMLAN regrette que monsieur L'HÔTE doute des capacités d'une collègue qu'il ne connaît même pas. Monsieur L'HÔTE répond que pour sa part, il n'a pas les compétences requises pour enseigner en STMG ; qu'il ne doute pas des capacités de madame RATIARISON, que le problème se situe au niveau de l'intitulé des postes . S'en suit une petite altercation entre messieurs KOMLAN et L'HÔTE, à l'issue de laquelle monsieur KOMLAN demande à monsieur L'HÔTE de quitter le conseil d'établissement. Ce dernier refuse. Monsieur KOMLAN fait inscrire dans le PV que monsieur L'HÔTE n'a pas respecté les règles élémentaires de courtoisie. Monsieur L'HÔTE répond que même s'il parle fort, il n'a pas manqué de courtoisie, qu'il s'agit de droit et de loi. Il conclut en ajoutant que la vulgarité n'est pas passible de sanction.

Monsieur KOMLAN reprend la séance en annonçant que les 2 postes au primaire sont pourvus, mais que le problème reste entier avec le professeur de philosophie. Il prévoit d'augmenter les heures de HLP afin de rendre le poste plus attractif, mais précise que le lycée de Tamatave n'a pas les moyens d'une forte rémunération.

Madame FABRE FONTAINE indique que si le poste est gelé l'année prochaine, il est préférable de trouver quelqu'un pour un an, puis nous verrons pour l'année prochaine. Le proviseur envisage de recruter localement pour l'année prochaine (s'il ne peut pas faire autrement), tout en sachant qu'il sera difficile de recruter quelqu'un maîtrisant le programme



de philosophie français. C'est un problème pour tout le monde, et les parents s'inquiètent que l'on envoie des élèves de terminale passer le BAC dans ces conditions.

- Est-il possible d'installer une horloge au niveau du portail d'entrée ?

Madame RAJAOFERA fait part de la demande de parents qui souhaiteraient qu'une horloge soit installée au niveau du portail du lycée, afin que tous aient la même heure. Elle explique que cette demande fait suite à un problème ultérieur, où élèves et proviseur n'avaient pas la même heure. Monsieur KOMLAN n'y voit pas d'objection particulière.

- Qu'en est-il du sondage au sujet des gardes payantes auprès des parents du primaire qui souhaiteraient déposer leurs enfants plus tôt le matin ?

Il s'agit de permettre aux parents qui le souhaitent, moyennant paiement d'une contribution complémentaire, de déposer leurs enfants scolarisés au niveau primaire dès 7h du matin. En effet, il faudra recruter du personnel pour cette garde de 7h à 8h.

Le proviseur déplore que très peu de parents répondent aux sondages, mais, au vu de ces constatations, cette garde devient nécessaire. En revanche, si une garde payante s'organise au niveau du primaire, et pour ne pas être en porte à faux, il lui semble juste de mettre le même système en place pour le collège/lycée. Les parents ne comprennent pas pourquoi car les élèves sont plus grands et peuvent aller en permanence ou au CDI ; ils sont souvent amenés à se retrouver au lycée pour des travaux de groupe, des recherches,... et utilisent les créneaux à leurs dispositions. Monsieur KOMLAN explique qu'il s'agit d'un problème de responsabilité ; en effet, qui est responsable s'il arrive quoique ce soit à un élève qui dit à ses parents qu'il est au lycée alors qu'il n'y est pas ? La vie scolaire ne peut pas faire l'appel des élèves qui ne sont pas censés être au lycée. Une solution serait peut-être de prévenir l'établissement pour venir en dehors des heures de cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le proviseur, Président de séance, clôture le conseil d'établissement à 19h15.

Le Président du conseil d'établissement

Monsieur Laurent Pierre KOMLAN

La secrétaire de séance

Mme ZIEGLER